



COMMUNE DE LA BAROCHE

Route Principale 64 - 2947 Charmoille

Secrétariat communal
Tél. 032/462.26.17
secretariat@labaroche.ch

Caisse communale
Tél. 032/462.10.64
recette@labaroche.ch

iban CH 89 8080 8008 7015 3006 9
www.labaroche.ch

INFORMATIONS COMMUNALES

n°8 octobre 2023

Caissier-ière communal-e

Suite au prochain départ en retraite de la titulaire, la commune de La Baroche met au concours le poste de caissier-ière communal-e.

Taux : 60 -80 % à définir en fonction de l'organisation interne

Mission :

Tenue et bouclage de la comptabilité et établissement des états financiers
Préparation du budget et de la planification financière, suivi et contrôle du budget
Gestion des liquidités et des financements
Facturation, gestion des débiteurs et des créanciers
Gestion des salaires et des assurances

Exigences :

CFC d'employé de commerce avec plusieurs années d'expérience en comptabilité
Expérience dans la gestion financière publique et connaissance de MCH2 seraient un atout
Maîtrise des logiciels bureautiques usuels
Aptitudes d'analyse, de planification et d'organisation
Animé d'un esprit d'ouverture, aptitude au travail en équipe

Traitement :

Selon échelle salariale du Canton du Jura en fonction du profil du candidat nommé

Entrée en fonction :

1^{er} mars 2024 ou date à convenir

Renseignement :

Tout complément et l'obtention de l'ensemble des tâches qui sont décrites dans le cahier des charges sont à disposition sur demande auprès du maire, M. Romain Schaer (romain.schaer@labaroche.ch).

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées à la commune de La Baroche, Route principale 64, 2947 Charmoille avec la mention « postulation » ou par courriel à l'adresse ci-dessus du maire jusqu'au **31 octobre 2023**.

Association des amis du site historique de Miserez

Suite aux fouilles archéologiques qui ont été réalisées durant les travaux pour la construction du nouveau bâtiment de la Fondation les Cerisiers et aux découvertes qui ont été faites, il a semblé pertinent au Conseil de Fondation de favoriser la mise en valeur du site de Miserez, en particulier l'église St- Michel. Comme la mission de la Fondation ne concorde pas avec ce but, le Conseil a décidé de créer une Association des Amis du site historique de Miserez/Charmoille chargée de mettre en valeur le site et les découvertes qui y ont été faites.

Un premier comité a été constitué avec des personnes intéressées à se lancer dans cette aventure, et une assemblée constitutive de l'Association est prévue pour le jeudi 9 novembre prochain à 20h aux Cerisiers.

Cette assemblée commencera par une présentation du site de Miserez et son historique ; elle permettra ensuite aux personnes présentes d'amender si nécessaire puis valider les statuts de l'Association. Cette adoption sera suivie de la présentation des membres du comité et de leur élection, puis les personnes intéressées pourront s'inscrire comme membres de l'Association.

Toute personne intéressée par ce projet est cordialement invitée à participer à l'assemblée constitutive du 9 novembre prochain ou à prendre contact avec la Fondation les Cerisiers (032 462 01 11) pour des renseignements complémentaires ou pour une inscription comme membre de la nouvelle association.

Obligation d'enregistrement d'animaux

Les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens, volailles et ruchers ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés.

L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et historique du trafic des animaux). Tous les détenteurs et tous les animaux des espèces mentionnées ci-dessus doivent ainsi être enregistrés dans différentes banques de données. Les exigences d'enregistrement par espèce sont détaillées dans la directive du SCAV.

Propriétaires de chiens

Le Conseil communal, ayant eu passablement de réclamations concernant des désagréments liés aux chiens, rappelle le respect du règlement communal des chiens afin de vivre en bonne entente dans nos villages :

Art. 15 ¹ Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder sur le domaine public.

² Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.

³ Hors voie publique, le détenteur a l'obligation de tenir son chien en permanence sous contrôle ; les dispositions relatives à l'exercice de la chasse et la protection du gibier demeurent réservées.

⁴ Les chiens sont interdits dans les emplacements de jeux pour enfants, dans les patageoires, sur les cimetières et dans les complexes scolaires, à l'exception des chiens, tenus en laisse, pour personnes handicapées.

Art. 16 ¹ Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend des mesures afin que son chien ne souille pas la voie publique, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que les propriétés privées.

² Le détenteur élimine les excréments que son chien laisse sur la voie publique.

Art. 17 ¹ Tout détenteur de chiens doit prendre de jour et de nuit les précautions nécessaires pour que son animal ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.

Art. 22 ¹ En cas de violation avérée des règles du présent chapitre, le conseil communal peut prononcer une amende allant de CHF 50.-- à CHF 1'000.-- à l'encontre du détenteur fautif de chiens.

La Baroche, octobre 2023

Conseil communal

CARTONS DU COEUR

Antenne du district de Porrentruy
Rue Adolphe-Gandon 14 2950 Courgenay



Notre traditionnel ramassage de marchandises aura lieu comme chaque année dans les magasins du district de Porrentruy

Le samedi 25 novembre 2023

Dès le lundi 6 novembre 2023, nous mettrons un caddie à l'entrée des magasins des villages ainsi qu'à Porrentruy

Nous avons besoin de monde pour que notre action soit efficace. Seriez-vous disposé(e) à vous joindre à nous pour quelques heures ? Si tel est le cas, vous pouvez nous contacter le mardi de 8h30 à 11h30 au n° 079 798 59 87 ou par courriel : à johanna.r@bluewin.ch

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du comité des Cartons du Cœur
Marie-Jeanne Reber

ROADMOVIE

Aux parents des enfants de l'école primaire

Le lundi 6 novembre 2023,

participez toutes et tous à la journée du CINÉMA !

Le 6 novembre prochain, la salle de l'école primaire de Charmoille se transforme en cinéma. La commune de La Baroche y accueillera la 20^e tournée nationale du cinéma itinérant Roadmovie.

L'après-midi, vos enfants participeront avec leur classe à une séance interactive où se succéderont courts métrages et animations autour du cinéma.

Le soir, les habitants et habitantes de la commune et des environs sont invité·e·s à découvrir le film franco-suisse *La Dérive des continents (au sud)*.

PROGRAMME

13h30

Séance scolaire : le monde du cinéma

Séance de courts métrages suisses pour les élèves du primaire, accompagnés du corps enseignant.

19h30

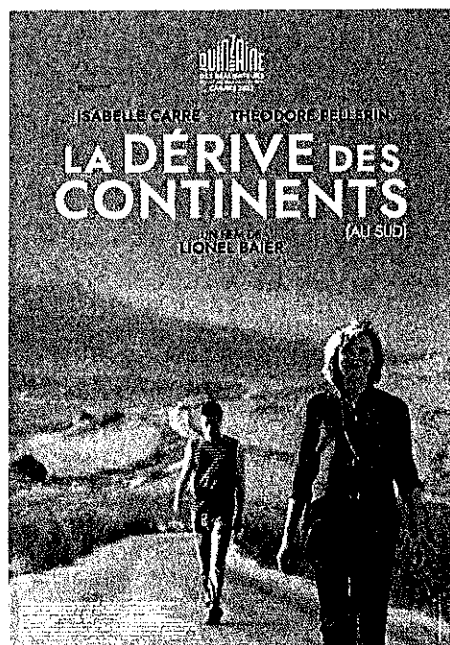
Séance publique :

Projection de *La Dérive des continents (au sud)*

Ouverture des portes à 19h00

Entrée libre, collecte pour Roadmovie

Avec un ciné-bar, tenu par la Jeunesse de La Baroche



La Dérive des continents (au sud)

Fiction

Réalisation : Lionel Baier

Année : 2022

Production : Suisse, France

Langue : Français

Durée : 89 minutes

Age légal : 12 ans

Nathalie Adler est en mission pour l'Union Européenne en Sicile. Elle est notamment chargée d'organiser la prochaine visite de Macron et Merkel dans un camp de migrants. Présence à haute valeur symbolique, afin de montrer que tout est sous contrôle. Mais qui a encore envie de croire en cette famille européenne au bord de la crise de nerfs ? Sans doute pas Albert, le fils de Nathalie, militant engagé auprès d'une ONG, qui débarque sans prévenir alors qu'il a coupé les ponts avec elle depuis des années. Leurs retrouvailles vont être plus détonantes que ce voyage diplomatique...